

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Opticom - La Plume Bleue

Aix-en-Provence, le 01/01/2026

### • Désignation

Opticom est un organisme d'accompagnement professionnel spécialisé dans les bilans de compétences, les formations « sur mesure » et le mentoring/coaching dans les domaines de la communication, du développement personnel et du management. Son siège est fixé au 135, rue Yvette Bonnard, 13100 Aix-en-Provence.

Opticom conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, des actions de mentoring/coaching, individuels et en groupe, et des prestations de bilans de compétences en tant que sous-traitant et en direct, sur l'ensemble du territoire national et international, seul ou en partenariat.

La marque commerciale d'Opticom est La Plume Bleue.

Ses identifiants sont : SIRET 852 451 202 00018 - APE 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131823513 auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation ou d'un mentoring/coaching auprès de Opticom.
- bénéficiaire : la personne physique qui bénéficie d'un bilan de compétences, une formation ou un coaching.
- formations inter-entreprises : les formations que Opticom anime avec un ou plusieurs stagiaires d'entreprise différentes ou particuliers.
- formations intra-entreprises : les formations que Opticom anime avec des participants de la même entreprise et dans les locaux de celle-ci.
- OPCO : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### • Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par Opticom pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. Selon le type de prestation, certaines conditions particulières sont susceptibles de s'appliquer ; elles sont établies dans le contrat.

### • Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros nets hors taxes, Opticom est assujetti à une TVA de 20%. Un montant de 30% de devis de la formation/coaching/mentoring est dû à la signature du devis/contrat, pour réservation de la session par Opticom. Le règlement du solde de la

Opticom – 135, rue Yvette Bonnard, 13100 Aix-en-Provence

[www.laplumebleue.fr](http://www.laplumebleue.fr) | [lydwine.motte@laplumebleue.fr](mailto:lydwine.motte@laplumebleue.fr)

SARL au capital de 2000 € immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence : 852 451 202

formation est à effectuer dans les 60 jours suivant la fin de la formation ou du mentoring/coaching, à réception de facture et des feuilles d'épargne, au comptant, sans escompte à l'ordre de Opticom. En cas de parcours long, une facturation à l'entrée en formation ou des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Opticom aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dûs à Opticom. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord» à Opticom. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Opticom au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Opticom au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la prestation, Opticom se réserve la possibilité de refuser l'entrée en session du bénéficiaire, ou bien de facturer la totalité des frais de prestation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

#### **• Dédit et remplacement d'un participant**

En cas de dédit d'un participant au moins 15 jours avant le démarrage de la prestation, Opticom offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du bénéficiaire à une session ultérieure déjà commandée et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le bénéficiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en prestation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

En cas d'impossibilité de ces 2 solutions, sa part de prestation en groupe reste due.

Son éventuelle part de prestation individuelle est soumise aux conditions d'annulation partielle ci-dessous.

#### **• Annulation, absence ou interruption d'une prestation**

Tout programme commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Opticom.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Opticom distinguera le prix correspondant aux journées et heures effectivement suivies par le bénéficiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la prestation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Opticom.

En cas d'annulation de la prestation par le Client, Opticom se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

	Arrhes de 30% conservés	Arrhes de 30 % conservés	Arrhes de 30% conservés
	Sans frais supplémentaires	Frais d'annulation : 20% du montant total de la prestation	Frais d'annulation : 70% du montant total de la prestation
<b>Budget inférieur ou égal à 3000€ HT</b>	31 jours ouvrables ou plus, avant le démarrage de la prestation	Entre 30 et 15 jours ouvrables avant le début de la prestation	14 jours ouvrables ou moins, avant le début de la prestation
<b>Budget compris entre 3000€ HT et 8000€ HT</b>	91 jours ouvrables ou plus, avant le démarrage de la prestation	Entre 90 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation	29 jours ouvrables ou moins, avant le début de la prestation
<b>Budget supérieur ou égal à 8000€ HT</b>	181 jours ouvrables ou plus, avant le démarrage de la prestation	Entre 180 et 90 jours ouvrables avant le début de la prestation	89 jours ouvrables ou moins, avant le début de la prestation

En cas de demande de modification partielle générant une minoration de la prestation, seule la part annulée est soumise aux conditions d'annulation ci-citées. Le reste de la prestation est dû dans son intégralité.

Toute demande de modification de la prestation incluant une majoration de la prestation fera l'objet d'un avenant et d'un devis complémentaire.

Dans tous les cas, lorsque des frais de déplacement et de préparation ont été engagés, ceux-ci seront entièrement dûs par le Client.

#### **• Report d'une formation ou d'un mentoring/coaching**

Tout souhait de report de date d'un programme validé et signé doit faire l'objet d'une demande écrite à Opticom.

Si la date de report demandée est inférieure à 1 mois de la date initiale, Opticom y répondra favorablement dans la mesure des possibilités de son agenda, sans frais.

Si la date de report se situe entre 1 et 3 mois de la date initiale, Opticom y répondra favorablement dans la mesure des possibilités de son agenda, et des frais de compensation s'appliqueront en sus : devis total x (nombre de mois de report / 4)

Si la date de report se situe au-delà de 3 mois de la date initiale, l'action de formation/coaching/mentoring sera considérée comme annulée. Les conditions sont alors celles d'une demande d'annulation citées à l'article précédent.

#### **• Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur le devis de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur le devis ou la convention, les formations se déroulent de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 avec une pause méridienne. Dans le cas du mentoring/coaching ou d'un bilan de compétences, le planning horaire est défini avec le bénéficiaire. L'accueil est réalisé dans

les locaux du client, dans les locaux d'Opticom, dans un lieu tiers, ou à distance en visio-conférence.

#### **• Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque prestation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque prestation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Il peut varier de 1 à 12 bénéficiaires. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention «Bon pour accord», retournés à Opticom ont valeur contractuelle. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une prestation, Opticom se réserve la possibilité d'ajourner la prestation au plus tard deux semaines avant la date prévue, et ce sans indemnités.

#### **• Devis et attestation**

Pour chaque prestation, un devis est adressé par Opticom au Client. Ce devis, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord» doit être retourné à Opticom par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Opticom, l'OPCO ou le Client. A l'issue de la prestation, Opticom remet une attestation d'assiduité et d'évaluation des compétences acquises au Client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Opticom lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture. Une attestation de présence pour chaque bénéficiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

#### **• Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations, Opticom est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses bénéficiaires. Opticom ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à Opticom, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Opticom.

#### **• Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Opticom pour assurer les prestations ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le bénéficiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Opticom. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le bénéficiaires en vue de l'organisation ou l'animation de prestations d'accompagnement.

#### **• Descriptif et programme**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des prestations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Opticom – 135, rue Yvette Bonnard, 13100 Aix-en-Provence

[www.laplumebleue.fr](http://www.laplumebleue.fr) | [lydwine.motte@laplumebleue.fr](mailto:lydwine.motte@laplumebleue.fr)

SARL au capital de 2000 € immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence : 852 451 202

### **• Confidentialité et communication**

Opticom , le Client et le bénéficiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation, ou bien à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Opticom au Client. Opticom s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées la prestation et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les bénéficiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Opticom comme client de ses formations ou mentorings/coachings. A cet effet, le Client autorise Opticom à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **• Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque bénéficiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant, collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation ou du mentoring/coaching, et d'amélioration de l'offre de Opticom .
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le bénéficiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Opticom , 135, rue Yvette Bonnard, 13100 Aix-en-Provence, ou par voie électronique à : [lydwine.motte@laplumebleue.fr](mailto:lydwine.motte@laplumebleue.fr) . En particulier, Opticom conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale nécessaire à l'appréciation de la prestation. Enfin, Opticom s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations, sauf accord préalable exprès.

### **• Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Opticom à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.